

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2023

---

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS928

présenté par

Mme Clapot, rapporteure thématique, Mme Rilhac, Mme Dupont et Mme Pompili

-----

### ARTICLE 17

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« c) La dernière phrase est complétée par les mots : « et est informée par l'organisme unique lorsqu'un meublé a été loué plus de cent vingt jours ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un système d'alerte pour les communes dès lors qu'un logement sur son territoire est loué plus de 120 jours. Cela vise à simplifier l'accès à l'information et à limiter les difficultés de traitement des communes.